



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/004
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Chaussée Pondichéry sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4730 et en vue de l'implantation d'une activité d'expertise de conteneurs – Services administratifs.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société MARINE CONTAINERS AND CARGO CONTROL – SARL (MC3), Quai Jean Reinhart – 76600 LE HAVRE, identifiée sous le numéro SIREN 381 504 695 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société MC3 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-010 portant sur la dépendance susvisée le 13/03/2024.

Description de la dépendance : locaux n°1 et n°2 à usage de bureaux d'une surface respective de 13,59 m² et de 9,25 m² soit une surface totale de 22,84 m².

Durée de la convention : 1 an environ à compter du 3 janvier 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-010 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.